

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT  
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

## **RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

Le Comité note qu'il est chargé par la Commission d'examiner la question 3 de l'ordre du jour de la Commission (Questions financières et administratives) et la question 15 (Remplacement du secrétaire exécutif). L'ordre du jour qui est inclus en appendice A à l'ordre du jour provisoire du rapport de la Commission (CCAMLR-XIX/1) est adopté (appendice I).

### **EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉES DE 1999**

2. Le Comité note que les états financiers de 1999 ont fait l'objet d'un audit exhaustif et qu'un rapport sans réserves avait été présenté. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XIX/3.**

### **IMPÉRATIFS D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE 2000**

3. Le Comité note qu'en 1994, la Commission avait décidé qu'un audit exhaustif devait être effectué en moyenne tous les deux ans, et en 1995, au moins tous les trois ans. Un audit exhaustif ayant été effectué ces deux dernières années sur les états financiers de 1999, le Comité **recommande à la Commission de ne faire procéder qu'à un audit partiel des états financiers de 2000.**

### **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4. L'Australian National Audit Office est le commissaire aux comptes de la Commission depuis sa fondation. Le dernier mandat de deux ans étant venu à expiration après l'audit des états financiers de 1999, le Comité **recommande à la Commission de charger l'Australian National Audit Office de vérifier ses états financiers en 2000 et 2001.**

### **CONTRIBUTIONS DES MEMBRES**

5. Lors de sa réunion de 1999, la Commission avait révisé le Règlement financier en vue de ramener la date d'échéance du paiement des cotisations annuelles des membres du 31 mai au 1<sup>er</sup> mars. Plusieurs membres ayant indiqué qu'en raison de difficultés administratives, ils n'étaient pas en mesure de verser leur contribution à cette date, la Commission a ajouté dans le Règlement financier une disposition permettant à ces membres de retenir temporairement la date d'échéance précédente. Le Comité note que les difficultés de trésorerie de la Commission ont été résolues grâce aux changements effectués. Il note par ailleurs que les cotisations du Brésil et de l'Ukraine n'ont pas encore été versées et que par conséquent ces membres sont en infraction aux dispositions de l'Article XIX (6) de la Convention.

6. Le Comité fait remarquer que la prorogation accordée à certains membres n'était qu'une mesure provisoire qui n'avait été accordée que pour permettre aux membres de résoudre leurs difficultés administratives. À l'exception du Royaume-Uni, les membres qui avaient demandé une prorogation pour 2000 avisent le Comité qu'ils en demanderaient une autre en 2001. Le Comité remercie le Royaume-Uni des efforts qu'il a faits pour verser sa cotisation à la date d'échéance convenue et encourage vivement tous les membres ayant des difficultés à faire tout leur

possible pour résoudre leurs problèmes administratifs. Il demande à ces membres de rendre compte au SCAF des résultats des efforts qu'ils ont déployés en 2001. Le Comité **recommande à la Commission, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier, de proroger l'échéance du paiement des cotisations au 1<sup>er</sup> avril 2001 pour les membres suivants :**

**Afrique du Sud;  
Argentine;  
République de Corée;  
France;  
Italie;  
Japon; et  
Russie.**

7. Un groupe travaillant par correspondance sous la coordination de Patrick Renault (Belgique) et Carmen Paz Martí (présidente du SCAF) pendant la période d'intersession avait été chargé de fournir quelques propositions en ce qui concerne les changements éventuels que l'on pourrait apporter à la formule de calcul des cotisations des membres au budget annuel. Le Comité note que peu de soutien avait été apporté à ce groupe par les membres et que le SCAF n'avait pas disposé suffisamment de temps à sa réunion pour examiner correctement cette question. **Il recommande à la Commission de maintenir ce groupe sous la coordination de Patrick Renault et Carmen Paz Martí pour l'année prochaine et demande à tous les membres d'y participer.** Le Comité rappelle qu'il avait demandé lors la réunion de 1997 que la formule du calcul des montants de cotisations soit révisée pour que l'on puisse arriver à une allocation plus équitable.

#### EXAMEN DU BUDGET DE 2000

8. Le Comité fait remarquer que deux facteurs importants ont entraîné des dépenses supplémentaires depuis l'adoption du budget par la Commission en 1999 : une hausse du taux d'inflation en Australie aggravée par les effets indirects du nouveau système fiscal qui est entré en vigueur en Australie le 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que la mise en oeuvre du Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp (SDC). Ces facteurs ont été absorbés dans le budget en ajournant certains travaux du secrétariat, en évitant les dépenses inutiles et en ayant temporairement recours au Fonds spécial des observateurs des États-Unis. Ceci a donc eu pour conséquence des changements importants au budget de 2000 et le Comité **recommande à la Commission d'adopter pour 2000 le budget révisé qui est présenté à l'appendice II du présent rapport.**

#### BUDGET DE 2001

9. Le président du Comité scientifique présente au SCAF le budget de son comité pour 2001 et indique que les postes budgétaires des dépenses supplémentaires du budget de la Commission découlent des travaux du Comité scientifique mais fait savoir qu'elles étaient nécessaires pour permettre au Comité scientifique et à ses groupes de travail de poursuivre efficacement leurs travaux. Le SCAF remercie le Comité scientifique d'avoir su tenir compte des restrictions budgétaires et de son approche responsable en matière de gestion financière.

10. Le Comité incorpore les impératifs budgétaires du Comité scientifique dans le budget de 2001 et **recommande à la Commission d'approuver le budget proposé du Comité scientifique.**

11. Le président du SCOI présente les questions soulevées par le SCOI qui ont donné lieu à des répercussions budgétaires. Le Comité est conscient de l'importance des travaux qui ont donné lieu à ces questions et incorpore les sommes nécessaires au budget proposé de 2001.

12. Les principales dépenses supplémentaires de l'année concernent la mise en vigueur du Système de documentation des captures en 2000. **Le Comité recommande d'insérer une nouvelle colonne dans le format standard du budget ainsi qu'il est présenté à l'appendice II afin que les frais relatifs à ce système soient clairement indiqués.**

13. Le SCAF fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les notifications de plus en plus nombreuses de pêcheries nouvelles et exploratoires, surtout depuis que l'on sait qu'un grand nombre d'opérations de pêche proposées ne seront pas menées.

14. Certains membres rappellent que leur objectif est de faire en sorte que la croissance budgétaire soit nulle. Le Comité note néanmoins qu'il est difficile de respecter cet objectif en raison de l'expansion des programmes importants de la Commission et des travaux du Comité scientifique qui, en 2001, entraîneront des dépassements budgétaires considérables, notamment pour ce qui est du Système de documentation des captures. Plusieurs membres jugent qu'il leur est difficile d'approuver les montants des cotisations qui sont calculées sur le budget proposé en raison de l'augmentation des dépenses. Après avoir accepté les réserves exprimées par l'Allemagne et la Russie, **le Comité recommande à la Commission d'adopter le budget de 2001 présenté à l'appendice II du présent rapport.**

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2002

15. Le Comité examine les prévisions des revenus et dépenses budgétaires de 2002 et fait remarquer que les programmes commencés se poursuivraient en 2002, mais qu'aucun nouveau projet important n'était toutefois prévu. Le Comité fait remarquer que les prévisions budgétaires, tout en étant un guide utile que les Membres peuvent consulter pour prévoir leurs futures cotisations de 2002 ne reflètent pas parfaitement le niveau des contributions qui risque d'être différent une fois que le budget est adopté. **Le Comité recommande à la Commission de noter les prévisions de 2002 présentées à l'appendice II du présent rapport.**

## EXAMEN DE LA GESTION DU SECRÉTARIAT

16. Le Comité reçoit le rapport du secrétaire exécutif sur la prévision stratégique du secrétariat. Le secrétaire exécutif explique la difficulté de prévoir les travaux du secrétariat sans recevoir régulièrement des instructions de la Commission, en ayant constamment à réorganiser le secrétariat et à fonctionner dans le cadre de restrictions financières et de changements des exigences de la Commission. Tout en reconnaissant ces difficultés, le Comité considère que les prévisions stratégiques et les projets individuels des membres du personnel sont des outils de gestion importants. Le Comité prie le secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts à cet égard.

## RECRUTEMENT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

17. Le Comité examine les procédures de recrutement du nouveau secrétaire exécutif et des conditions d'emploi relatives à son poste. Il a préparé un document comprenant les procédures, l'annonce d'offre d'emploi, un plan pour le site Web, les dates limites de candidature, le formulaire de curriculum vitae et une liste des dépenses pour que la Commission puisse

l'examiner et y donner son approbation (CCAMLR-XIX/23). Le Comité avise la Commission que les textes indiqués entre parenthèses signifient que le Comité n'a pas encore pris de décisions concernant ces questions.

#### MANDAT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

18. Le Comité prend note de la décision de la Commission, à savoir, de limiter à deux périodes la durée du mandat des futurs secrétaires exécutifs. Il recommande à la Commission de revoir l'article 6.1 du Règlement financier et d'y insérer le texte suivant :

"6.1 Conformément à l'article XVII(1) de la Convention, la Commission nomme un secrétaire exécutif et fixe la rémunération et tous les émoluments qu'elle juge appropriés à sa fonction. La durée du mandat du secrétaire exécutif sera de quatre années. Ce mandat sera renouvelable une fois, sans toutefois dépasser huit années."

#### INDEMNITÉS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

19. Le Comité est chargé d'examiner l'impact des frais universitaires des enfants à la charge des membres du personnel de la catégorie Cadres. Cette question n'a pu être examinée, faute de temps, et a été reportée à la réunion de 2001.

#### ADOPTION DU RAPPORT

20. Le rapport du SCAF est adopté.

#### CLÔTURE DE LA RÉUNION

21. Le Comité félicite la présidente du SCAF, Carmen Paz Martí, d'avoir su guider avec tant d'ardeur les tâches du Comité.

22. La présidente clôture la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)  
(Hobart, Australie, du 23 au 27 octobre 2000)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 1999
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2000
4. Contributions des membres
  - i) Dates de versement des contributions des membres
  - ii) Formule de calcul des contributions
5. Examen du budget de 2000
6. Budget de 2001 et prévisions budgétaires pour 2002
  - i) Objectif de croissance zéro
  - ii) Budget du Comité scientifique
7. Site Web de la CCAMLR
8. Audit de gestion du secrétariat
  - i) Durée du mandat du secrétaire exécutif
9. Autres questions soumises par la Commission
10. Adoption du rapport.

**BUDGET DE 2000**

RÉVISION

**BUDGET DE 2001**PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES  
POUR L'AN  
2002

	TOTAL	COMITÉ SCIENTIFIQUE			SDC	COMMISSION ET RÉUNIONS	ADMINIS- TRATION		
		Son propre budget	Autre	Total					
<b>REVENUS</b>									
1 785 500	Contributions des membres	2 173 666						2 150 300	
45 766	Fonds spécial	(45 766)						0	
Postes de l'année précédente									
15 458	Intérêts	20 100						21 200	
0	Contrib. des nouv. membres	0						0	
273 350	Imposition du personnel	322 200						280 000	
5 326	Excédent	0						0	
<u>2 125 400</u>		<u>2 470 200</u>						<u>2 451 500</u>	
<b>DÉPENSES</b>									
<b>Salaires et indemnités</b>									
759 000	Cadres	741 500	0	321 500	321 500	35 500	231 700	152 800	749 000
288 800	Traduction	318 400	53 500	21 300	74 800	3 200	210 300	30 100	319 500
536 600	Personnel administratif	668 700	34 500	236 200	270 700	116 000	147 100	134 900	683 100
<u>1 584 400</u>	<b>Total</b>	<u>1 728 600</u>	<u>88 000</u>	<u>579 000</u>	<u>667 000</u>	<u>154 700</u>	<u>589 100</u>	<u>317 800</u>	<u>1 751 600</u>
8 100	<b>Dépenses en capital</b>	8 300	0	0	0	2 100	0	6 200	8 500
<b>Communications</b>									
30 500	Affranchissement et fret	32 300	4 200	2 100	6 300	500	6 200	19 300	36 000
18 200	Internet	31 000	0	15 900	15 900	5 100	6 600	3 400	30 600
9 000	Télécopie	13 700	0	1 100	1 100	3 300	8 800	500	14 000
10 000	Téléphone	12 600	0	0	0	600	3 600	8 400	11 700
<u>67 700</u>	<b>Total</b>	<u>89 600</u>	<u>4 200</u>	<u>19 100</u>	<u>23 300</u>	<u>9 500</u>	<u>25 200</u>	<u>31 600</u>	<u>92 300</u>
<b>Location et bail</b>									
62 000	Ordinateurs	112 300	13 100	13 700	26 800	31 600	14 700	39 200	107 200
16 200	Maintenance et formation	29 000	2 900	7 300	10 200	1 500	500	16 800	29 600
18 000	Photocopieuses	14 500	0	0	0	0	11 200	3 300	14 800
32 500	Lieu de réunion	48 000	0	0	0	0	48 000	0	49 000
119 300	Traduction	138 400	11 100	0	11 100	0	127 300	0	139 100
34 100	Équipement multilingue	35 100	0	0	0	0	35 100	0	35 900
14 700	Installations de traduction	16 200	0	0	0	0	16 200	0	16 600
<u>296 800</u>	<b>Total</b>	<u>393 500</u>	<u>27 100</u>	<u>21 000</u>	<u>48 100</u>	<u>33 100</u>	<u>253 000</u>	<u>59 300</u>	<u>392 200</u>
65 300	<b>Déplacements</b>	117 200	37 000	0	37 000	0	74 000	6 200	83 900
<b>Frais de soutien</b>									
7 000	Auditeur	7 000	0	0	0	0	0	7 000	7 200
14 300	Assurances	14 700	0	0	0	0	0	14 700	15 000
16 800	Éclairage et électricité	17 300	0	0	0	0	0	17 300	17 700
29 700	Impression et photocopie	35 500	1 400	8 700	10 100	500	24 100	800	38 700
16 100	Papeterie	19 800	0	600	600	300	8 600	10 300	20 200
19 200	Divers	38 700	0	5 700	5 700	400	24 500	8 100	24 200
<u>103 100</u>	<b>Total</b>	<u>133 000</u>	<u>1 400</u>	<u>15 000</u>	<u>16 400</u>	<u>1 200</u>	<u>57 200</u>	<u>58 200</u>	<u>123 000</u>
<u>2 125 400</u>		<u>2 470 200</u>	<u>157 700</u>	<u>634 100</u>	<u>791 800</u>	<u>200 600</u>	<u>998 500</u>	<u>479 300</u>	<u>2 451 500</u>